

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Rései
au
Moniti
belg

06071818

TRIBUNAL DE COMMERCE
12 AVR. 2006
~~12-04-2006~~
Nivelles

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/04/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : EGLEM & C°**Forme juridique : La société anonyme****Siège : Clos Tillaine, 2, 1400 MONSTREUX****N° d'entreprise : 0465.996.512****Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

Texte D'un acte reçu par Patrick HUGARD, notaire associé à la résidence de Sambreville (Tamines) le trois avril deux mille six, portant à la suite la mention : "Enregistré à Fosses-la-Ville, le quatre avril suivant, volume 554 folio 78 case 1, deux rôles, sans renvoi, reçu vingt-cinq euros, l'inspecteur principal (s) FOSTY B", il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EGLEM & C°" dont le siège social est établi à 1400 Nivelles (Monstreux), Clos Tillaine, 2.

Société constituée sous la dénomination "GARAGE BERTRAND" par acte du notaire Stéphane WATILLON à Namur, en date du sept mai mil neuf cent nonante-neuf, publié aux Annexes du Moniteur Belge du vingt mai mil neuf cent nonante-neuf, sous le numéro 990520-233.

Société dont le siège social a été transféré par assemblée générale extraordinaire en date du premier novembre deux mille trois, publié aux Annexes du Moniteur Belge du vingt-quatre novembre deux mille trois, sous le numéro 03122910.

Société dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire associé Jean-Luc LEDOUX, à Sambreville (Tamines), le vingt et un mars deux mille cinq, modification portant notamment sur le changement de dénomination en "EGLEM & C°", publié aux Annexes du Moniteur Belge du onze avril deux mille cinq, sous le numéro 05053126.

Société immatriculée au registre des personnes morales de Nivelles, sous le numéro 0465.996.512 et assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE 465.996.512.

A pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION**Transfert du siège social**

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social à Couvin, route de Pesche, 1 et en conséquence de modifier l'article deux des statuts où le premier paragraphe est supprimé et remplacé par le texte suivant :

"Le siège social est établi à 5660 Couvin, route de Pesche, 1."

Le surplus de l'article deux demeure inchangé.

Vote : Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION**Pouvoirs**

L'assemblée à l'unanimité confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent et notamment pour établir la coordination des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME DELIVRE SUR PAPIER LIBRE AUX FINS D'INSERTION AUX ANNEXES DU MONITEUR BELGE, déposées en même temps que les présentes, 1 expédition de l'acte du 3 avril 2006, une procuration, une coordination des statuts.

Patrick HUGARD, Notaire associé

Mentionner sur la dernière page du **Volet B****Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature